

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Gravelines-une-employee-de-la-centrale-nucleaire>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Gravelines : une employée de la centrale nucléaire irradiée**

---

**5 janvier 2017**

## **Gravelines : une employée de la centrale nucléaire irradiée**

Ndf : "*La radiation dont elle a été victime est "légèrement supérieure au quart de la limite réglementaire annuelle pour la surface de la peau"*"

La valeur limite d'exposition à la peau (dose équivalente sur tout cm<sup>2</sup>) étant de 500 mSv, pour l'employée, si elle n'était pas enceinte, elle aurait été exposée à une dose "*légèrement supérieure*" à 125 mSv.

---

Une salariée d'une entreprise sous-traitante travaillant à la centrale nucléaire de Gravelines a été contaminée le 14 septembre dernier par de la poussière active, au niveau du pied.

- @f3nord
- Publié le 20/09/2016 à 15:29 , **mis à jour le 05/01/2017 à 16:11**



© MAXPPP

Les faits datent du **14 septembre dernier** à la **centrale de Gravelines**. Lors d'un contrôle systématique appliqué à tous les professionnels qui travaillent en **zone nucléaire**, la **contamination** d'une employée a été détectée. Une information communiquée lundi par communiqué par **EDF**. *"Les contrôles systématiques réalisés en sortie de zone nucléaire ont permis de détecter des traces de contamination externe au niveau du pied d'une salariée d'entreprise prestataire, dans les vestiaires situés en zone nucléaire. L'intervenante travaillait dans les vestiaires du bâtiment des auxiliaires nucléaires de l'unité de production n°3"*, indique l'entreprise.

## **Incident de niveau 1 sur 7**

Selon la direction d'EDF, la salariée a été immédiatement prise en charge par le **service médical**. La radiation dont elle a été victime est *"légèrement supérieure au quart de la limite réglementaire annuelle pour la surface de la peau"*, poursuit le communiqué. Une dose de rayonnement qui ne nécessite **pas de traitement médical** particulier, selon EDF, qui assure par ailleurs que l'analyse du vestiaire où travaille la salariée s'est révélée négative.

L'incident, qui a été déclaré aux autorités, est considéré comme *"événement significatif pour la radioprotection de niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale de classement des événements nucléaires), qui en compte 7"*.